

PETR DU LEVEZOU CONSEIL SYNDICAL DU 22 février 2024 <u>DELIBERATIONS</u>

NUMERO D'ORDRE	ОВЈЕТ	VOTE
22022024-01	Vote du Compte de gestion et du compte administratif	Unanimité
22022024-02	Affectation de résultat	Unanimité
22022024-03	Document d'orientations budgétaires	Unanimité
22022024-04	Détermination des tarifs des actions sportives culturelles	Unanimité
22022024-05	Attribution de subventions aux associations sportives intercommunales	Unanimité
22022024-06	Attribution de subventions	Unanimité
22022024-07	Les Rendez-vous Artistiques du Lévézou : création d'une programmation culturelle « La danse dans tous ses états »	Unanimité

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice: 20 titulaires

10 suppléants

Présents:

11 titulaires

6 suppléants

Votants: 1

Date de convocation 15 février 2024

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Dépenses budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet:

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février 2024 à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE COMMUNES LEVEZOU-SALARS PARELOUP

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Hervé COSTES
Yves REGOURD
Daniel JULIEN
Joel VIDAL
Membres titulaires

Bernard CLUZEL
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY Membres suppléants

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOULOUS, conseiller suppléant, a pris par au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire est empêché.
- -Isabelle SEZE, conseiller suppléant, a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire, est empêché.
- -Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Arnaud VIALA et Yves REGOURD ne prennent pas part au vote.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable public en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice et de fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.

Le Président Arnaud VIALA, donne ensuite lecture du compte administratif et se retire.

Pure Louis BERN AD, conseiller syndical titulaire, fait procéder au vote lequel compte administratif peut se résumer ainsi

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	554 793.92 €	114 633.12 €
Recettes	550 625.56 €	106 976.52 €
Résultat 2023	-4 168.36 €	-7 656.60 €
Solde reporté 2022	165 115.34 €	228 085.78 €
Résultat avec solde reporté	160 946.98 €	220 428.78 €

	Res	te à Réaliser RAR
Dépenses	0€	
Recettes	0€	
Résultats Reste à Réaliser	0€	

Résultat Investissement avec Restes à Réaliser :

220 428.78 €

Ouï cet exposé, le conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- -Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion et approuve le compte de gestion,
- -Reconnait la sincérité des restes à réaliser
- -Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus après que le président se soit momentanément retiré de la séance.

Fait et délibéré Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Sen- Riche Alval

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice: 20 titulaires

10 suppléants

Présents:

11 titulaires 6 suppléants

Votants:

16

Date de convocation

15 février 2024

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

7.1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet:

AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Michel GALIBERT Delphine ALLIE Hervé COSTES Yves REGOURD Daniel JULIEN Joel VIDAL Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants

COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

Bernard CLUZEL
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY Membres suppléants

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOULOUS, conseiller suppléant a pris part au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire est empêché.
- -lsabelle SEZE, conseiller suppléant, a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire est empêché.
- -Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement et aucun de besoin de financement

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 : -4 168.36 € Résultat reporté 2022 165 115.34 € Résultat à affecter + 160 946.98 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 : - 7 656.60 €
Résultat antérieur (solde reporté 2022) : 228 085.38 €
Résultat avec solde reporté : 220 428.78 €

RAR Dépenses 0 € Recettes 0 € Résultat RAR 0 €

Le Secrétaire

Résultat avec RAR 220 428.78 € Besoin de financement : 0

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

compte 002 recettes de fonctionnement : 160 946.98 €

compte 001 recettes d'investissement : 220 428.78 €

NIV ARNAL

Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2023 comme exposé.

Fait et délibéré Les jours mois et an susdits,

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice:

20 titulaires 10 suppléants

Présents:

11 titulaires

6 suppléants

Votants:

14

Date de convocation 15 février 2024

Nature de l'acte :

- 7. Finances Locales
- 7.1. Décisions budgétaires
- 7.1.2. Délibérations afférentes aux décisions budgétaires

Objet:

DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Michel GALIBERT Delphine ALLIE Hervé COSTES Yves REGOURD Daniel JULIEN Joel VIDAL Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

Bernard CLUZEL Francis BERTRAND Patrick CONTASTIN Jean-Michel ARNAL Arnaud VIALA Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY Membres suppléants

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOLOUS, conseiller suppléant, a pris part au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire est empêché.
- -Isabelle SEZE, conseiller suppléant, a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire est empêché.
- -Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire élaboré par le Président,

Le Président invite l'assemblée délibérante à débattre des orientations générales de 2024 eu égard au rapport qui lui est soumis à cet effet.

Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

-DECIDE de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, a eu lieu avant le vote du budget primitif 2024.

Le Secrétaire

Midel ARnal

Fait et délibéré Les jours mois et an susdits,

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice: 20 titulaires

10 suppléants

Présents:

11 titulaires

6 suppléants

Votants:

16

Date de convocation

15 février 2024

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.5. Subventions

Objet:

DETERMINATION DES TARIFS DES ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février 2024 à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Hervé COSTES
Yves REGOIRD
Daniel JULIEN
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

Guy LACAN
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Alexis CANITROT
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY Membres suppléants

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOULOUS, conseiller suppléant, a pris part au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire, est empêché.
- -Isabelle SEZE, conseiller suppléant a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Considérant l'avis des commissions thématiques,

Le Président propose la détermination des tarifs pour l'année 2024 des participations aux stages sportifs ainsi que des évènements culturels proposés par le PETR.

Champs d'activités		Participation par participant
En régie	Stages multisports	10,00 €
Prestataires extérieurs	Accrobranche ou Escalade	15,00 €
	Mini Quad	15,00 €
	Mini MotoCross	15.00 €
	Paintball	20,00 €
	Karting	25,00 €

Pour les événements de la programmation culturelle, ils s'établissent comme suit :

Publics	Participation par participant
Spectacle en salle – adulte à partir de 18 ans (en soirée)	10,00 €
Spectacle en salle - Moins de 18 ans (en soirée)	5,00 €
Spectacle en salle jusqu'à 6 ans (journée et soirée)	Gratuit
Spectacle en salle - adulte et enfant de plus de 6 ans (en journée)	5,00 €
Participation dans le cadre scolaire par élève (ex : ateliers, spectacles,) (Gratuit pour les accompagnateurs)	2.00 €
Stages culturels ou ateliers de médiations culturelles - durée de 2 jours ou +.	30.00 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles - durée d'un jour	15.00 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles - durée de ½ journée	10.00 €

A titre dérogatoire pour l'année 2024, les tarifs des animations culturelles suivantes s'établissent comme suit

Spectacle « Pont de Salars 1944-2024 » 28 et 29 juin 2024- adulte à partir de 18 ans	18.00 €
Spectacle « Pont de Salars 1944-2024 » 28 et 29 juin 2024 – entre 11 et 18 ans	10.00 €
Spectacle « Pont de Salars 1944-2024 » 28 et 29 juin 2024 – moins de 11 ans	Gratuit
Festival d'Automne 2024 – Enfants et Adultes	Gratuit

Ouï cet exposé, le conseil syndical et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré Les jours mois et an susdits,

Le Président Arnaud VIALA

Le Secrétaire

ben him hend

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice:

20 titulaires 10 suppléants

Présents:

11 titulaires

6 suppléants

Votants:

14

Date de convocation

15 février 2024

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.5. Subventions

Objet:

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES INTERCOMMUNALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Hervé COSTES
Yves REGOURD
Daniel JULIEN
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

Bernard CLUZEL
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY *Membres suppléants*

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOULOUS, conseiller suppléant, a pris part au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire, est empêché.
- -lsabelle SEZE, conseiller suppléant a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'Assemblée que, chaque année, le Petr-Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme. Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le PETR du Lévézou attribue une subvention à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes de subventions d'associations sportives intercommunales sont parvenues au PETR du Lévézou en novembre ou décembre 2023 et ont fait l'objet d'une instruction technique et d'une proposion de subvention par la commission sport -attribution de subvention.

Le Président donne lecture des demandes de subventions reçues par les associations sportives au titre de leur saison 2023

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical

- VALIDE les montants de subventions répartis comme suit :
 - Lévézou Ségala Handball : 2 080 €
 - Envol Gymnastique : 2 500 €

Le Secrétaire

- Lévézou Ségala Rugby : 2 500 €
- Jeunesse Sportive Lévézou Football : 2 180 €
- Entente Salles Curan-Curan Football : 1 680 €
- Union Haut Lévézou Football : 1 380 €

Midel Annal.

 AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes et tous les documents afférents.

> Fait et délibéré Les jours mois et an susdits,

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice: 20 titulaires

10 suppléants

Présents:

11 titulaires

6 suppléants

Votants: 14

Date de convocation

15 février 2024

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.5. Subventions

Objet:

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Michel GALIBERT
Delphine ALLIE
Hervé COSTES
Yves REGOURD
Daniel JULIEN
Joel VIDAL
Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

Bernard CLUZEL
Francis BERTRAND
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY Membres suppléants

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOULOUS, conseiller suppléant, a pris par au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire est empêché.
- -Isabelle SEZE, conseiller suppléant, a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire, est empêché.
- -Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'assemblée que chaque année le PETR Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le PETR attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes sont parvenues au PETR et ont fait l'objet d'une instruction technique et d'une étude en commission « sport attribution de subventions ».

Après la présentation des propositions de subventions et après en avoir délibéré, le conseil syndical,

VALIDE à L'Uranimula!

L'octroi de la subvention ci-après

Association « Arts et cultures Trémouilles en Lévézou » :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire

Syndicat Mixte du Lévézou

Nombre de délégués

En exercice: 20 titulaires

10 suppléants

Présents:

11 titulaires

6 suppléants

Votants: 14

Date de convocation 15 février 2024

Nature de l'acte :

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9. Culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février à vingt heures trente, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en séance ordinaire, s'est réuni à Pont de Salars. La séance est publique.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SALARS

Michel GALIBERT Delphine ALLIE Hervé COSTES Yves REGOURD Daniel JULIEN Joel VIDAL Membres titulaires

Eric CHAUCHARD Régis NESPOULOUS Isabelle SEZE Jean-Paul LABIT Membres suppléants COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP

Bernard CLUZEL Francis BERTRAND Patrick CONTASTIN Jean-Michel ARNAL Arnaud VIALA Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD Ghislaine ALARY *Membres suppléants*

Objet:

LES RENDEZ VOUS
ARTISTIQUES DU
LEVEZOU:
CREATION D'UNE
PROGRAMMATION
CULTURELLE INTITULEE
« LA DANSE DANS TOUS
SES ETATS »

- -Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant, a pris part au vote car Julien FAVIER, conseiller titulaire est empêché.
- -Ghislaine ALARY, conseiller suppléant, a pris part au vote car Guy LACAN, conseiller titulaire est empêché.
- -Régis NESPOULOUS, conseiller suppléant, a pris part au vote car Nicolas MASSOL, conseiller titulaire est empêché.
- -Isabelle SEZE, conseiller suppléant, a pris part au vote car Serge GELY, conseiller titulaire, est empêché.
- -Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant, a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Michel ARNAL est nommé secrétaire de séance.

La mission culturelle comporte une programmation culturelle et artistique intitulée « les rendez-vous artistiques du Lévézou »

Dans ce cadre par délibération en date du 2 février 2023, il a été validé une programmation, sur deux années 2023 et 2024, liée à la thématique de la danse : « La danse dans tous ses états ».

Dans le cadre de cette programmation culturelle, plusieurs actions ont été réalisées par différents acteurs associatifs ou institutionnels sur le territoire afin de promouvoir les différentes pratiques artistiques de la danse.

Il est proposé de clôturer le dispositif « La danse dans tous ses états » par un spectacle familial « Rites » animé par un guide-chorégraphe de la compagnie « Propos ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical,

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat et tout autre document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré Les jours mois et an susdits,

Le Secrétaire

Nichel